

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2024

Le deux février deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Dominique Brouard, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Edwige Mahou, Damien Pailloux, Anaïs Sanika.

Etaient absents et excusés : Mme Mélanie Jamoneau et Mathilde Pereira, M. Eric Bonnet.
Pouvoir de Monsieur Eric Bonnet à Monsieur Jimmy Hut.

Pouvoir de Madame Mélanie Jamoneau à Monsieur Eric Feuvrier.

Pouvoir de Madame Mathilde Pereira à Monsieur Gérard Saint Laurent.

Date de la convocation : 26 janvier 2024.

Secrétaire de séance : M. Anaïs Sanika.

CHATEAU BOUCARD

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Fauvel, architecte du projet de réhabilitation du Château Boucard sollicite une étude de sols complémentaire avant de poursuivre le dossier.

En effet, l'étude de sol G5 réalisée par EGSOL en janvier 2023 conclue à une portance insuffisante des terrains d'assise par rapport aux fondations existantes et prescrit des reprises en sous-œuvre soit pour élargir l'assise des fondations, soit pour augmenter la portance du sol.

Dans un premier temps les bureaux d'études envisageaient de faire réaliser de manière traditionnelle pour approfondir les assises des fondations et trouver ainsi une meilleure portance en excavant par passes les pieds de façade et en coulant du gros béton sous la fondation mise à nu. Cette hypothèse a été abandonnée compte tenu de son coût très important et des risques de déstabilisation qu'elle fait courir aux maçonneries existantes.

Après analyse, les bureaux d'études pensent qu'une intervention plus douce, mixant consolidation du sol et consolidation des maçonneries de fondation par injection de résines ou par jet-grouting (injection de coulis de béton) pourraient être réalisées. Cependant pour définir précisément la technique à employer et les profondeurs à atteindre l'étude sol actuelle est insuffisante.

De ces éléments d'analyses, il en ressort le besoin d'une étude de sols complémentaire, à savoir une mission G2 AVP/G2 PRO avec une mission G3/G4 en option.

Le devis présenté par la Société Egsol pour cette mission G2 AVP/G2 PRO s'élève à un montant de 6 040 € HT. L'option de la mission G3/G4 étant quant à elle à hauteur de 5 800 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal s'accordent à dire que si les soutiens financiers escomptés pour ce projet de réhabilitation de ce Château sont accordés, cette étude sera validée avec les deux options demandées, soit un montant total de 11 840 € HT et le projet sera ainsi lancé. Cette somme serait alors prélevée à la section d'investissement du budget primitif communal 2024.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

ORIENTATIONS

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la commission générale de la

Communauté de Communes Parthenay Gâtine du 18 janvier 2024 au cours de laquelle ont été envisagées les orientations foncières de ladite entité.

Sont concernés sur Ménigoute :

- Une partie du parking derrière l'Atelier de reliure
- Le campus rural
- Le site naturel et l'aire de camping de Bois Pouvreau
- Le restaurant et le mini-golf du site de Bois Pouvreau
- La maison de l'enfance et de la famille
- L'école primaire
- L'école maternelle

Pourraient être envisagés :

- Une restitution gracieuse du bien à la commune
 - o Pour le parking de la Place des Cloîtres, derrière l'Atelier de reliure
- Une acquisition à l'euro symbolique par la CCPG ou une restitution à la commune
 - o Pour le campus rural
- Une conservation du bien par la CCPG ou une cession à la commune pour l'euro symbolique
 - o Pour le site naturel et l'aire de camping de Bois Pouvreau
 - o Pour la maison de l'enfance et de la famille
- Une conservation du bien par la CCPG ou une cession onéreuse à la commune
 - o Pour le restaurant et le mini-golf de Bois Pouvreau
- Une acquisition du bien par la CCPG à l'euro symbolique
 - o Pour l'école primaire
 - o Pour l'école maternelle

Une réunion d'élus est programmée début mars pour aborder ces orientations financières.

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

DISPOSITIF
ARGENT DE
POCHE 2024

Dans le cadre de sa politique jeunesse et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de soutenir le dispositif « argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et de reconduire cette opération sur la période estivale 2024.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la commune de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an et par jeune, au sein des services municipaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge financière pour la commune.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif communal 2024,
- de confier au maximum 10 demi-journées de travail par jeune qui serait intéressé par ce dispositif,
- de programmer ce dispositif au sein de la collectivité sur le mois de juillet 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les jeunes concernés sur le territoire par ce dispositif seront invités à participer à une réunion dans les prochains mois pour les informer de la mise en place de ce programme sur la période estivale 2024.

SUBVENTIONS

Demande du COCC

Les membres présents prennent connaissance de la correspondance des responsables de la section danse du COCC (Club Omnisport Culturel et Cantonal) qui sollicitent une subvention pour l'organisation du gala annuel de leurs danseurs ; subvention à hauteur de 50 euros par personne résidant la commune et qui participe à cette activité.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'accorder un montant forfaitaire de 200 euros pour ce gala annuel. Cette somme sera prélevée à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2024.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de l'association Mainate qui remercie la collectivité pour le soutien financier de 15 000 euros accordé pour l'organisation du 40^{ème} Festival International du Film Ornithologique qui se déroulera cette année du 29 octobre au 03 novembre.

FONDS AMORCAGE ACOMPTE 2023/2024

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Considérant que la Commune de Ménigoute a délibéré pour transférer la compétence Ecole à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine en 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. L'acompte pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à la somme de 1 950 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le reversement de ce fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

CANTINE
SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il subsiste des impayés au niveau de la cantine scolaire pour des enfants de l'école élémentaire.

En effet, malgré les nombreux rappels, les notifications par sms et les notifications par mail, certains parents ne régularisent pas leur dette de restauration scolaire et le montant de la dette ne fait que s'aggraver.

Devant ce regrettable constat, les élus des communes concernées par ce budget cantine se sont mis d'accord pour mettre en place des mesures drastiques qui entreront en vigueur au 04 mars 2024. Ainsi pour tous les parents qui n'auront pas honoré la dette de cantine où qui n'auront pas mis de plan d'apurement en place, l'enfant ou les enfants ne seront plus acceptés dans l'enceinte du réfectoire pour déjeuner.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

DEMANDE
D'EMPLACEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur Alexandre Charron, fondateur associé de Roule Tonton, qui sollicite la collectivité pour la mise en place d'un distributeur automatique de burgers ; burgers composés avec des produits locaux, sur un principe de circuit court.

D'un point de vue technique sont nécessaires une dalle béton d'environ 5 m2 et une prise électrique de 16 ampères.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents émettent un avis favorable à cette demande et valident l'emplacement près de l'abri bus, Place de la Mairie.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à rédiger une convention de mise à disposition de cet emplacement et tout autre document qui pourrait être nécessaire à ce dossier.

BIENVENUE
A LA RETRAITE

Les membres présents sont informés que des ateliers « Bienvenue à la retraite » sont mis en place sur le territoire ; il s'agit de réunion d'échanges pour discuter du passage à la retraite, rencontrer des experts, des associations, des centres socio-culturels, autour d'ateliers enrichissants et gratuits sur des thèmes tels que prendre soin de soi, construire des projets, 100 % mobilité, les démarches administratives...ces ateliers sont ouverts à toutes et tous au Centre Social des Forges depuis le début de ce mois de février 2024.

Dans le cadre de ces ateliers, se met également en place le principe du transport solidaire. Le principe de ce transport solidaire est de mettre en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches...). Le transport solidaire va bien au-delà d'un transport d'un point A à un point B : c'est avant tout une démarche d'accompagnement, pour rompre l'isolement des personnes et créer un réel lien social dans le territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal formulent un avis favorable à ce principe de transport solidaire ; l'association CIF-SP (dont le siège est à Potiers) se chargera de faire le lien entre les demandeurs et les aidants.

MAISON DE
SANTÉ

Depuis le début de ce mois de février 2024, le territoire est dépourvu de médecins généralistes. Les trois médecins en exercice au sein de la collectivité ont fait le choix de quitter le site en abandonnant, sans empathie, une patientèle de 3 500 personnes.

A ce jour, la collectivité est toujours en recherche de nouveaux médecins.

A compter du 15 février 2024, Monsieur Seguy s'installera dans le bureau de consultation avancée au titre d'ostéopathe (une journée par semaine dans un premier temps, le jeudi).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer le contrat de location correspondant.

FILM IFFCAM

Les membres du Conseil Municipal valident une enveloppe financière de 1 500 euros pour les étudiants de l'IFFCAM pour la réalisation d'un film pour promouvoir Ménigoute et le territoire.

Cette somme sera prélevée à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2024.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,